

La conciliation de justice

5 bonnes raisons de tenter la conciliation



Qu'est-ce que la conciliation ?

Une évolution de la justice vers un monde apaisé

La conciliation permet de trouver une solution amiable pour régler un différend entre 2 parties ou plus, qu'elles aient ou non déjà saisi un juge.

Un passage obligé lorsqu'un litige surgit

À moins que les parties n'aient préféré tenter une médiation ou une procédure participative, la conciliation de justice est obligatoire **pour les litiges de moins de 5 000 euros** ou lorsque la nature du litige l'impose (ex: bornage, distance des plantations, certaines servitudes...).

Elle peut intervenir en dehors de tout procès, ou devant un juge ou être déléguée à un conciliateur de justice.

Elle concerne uniquement les litiges en matière civile.



1. Rapide
2. Gratuite
3. Confidentielle
4. Droits préservés
5. Accord officiel

Conflits concernés



- Relations entre bailleurs et locataires
- Litiges de la consommation
- Problèmes de copropriété
- Litiges entre commerçants
- Litiges entre personnes
- Litiges et troubles du voisinage
- Litiges relevant du droit rural
- Litiges en matière prud'homale

Gilbert SAULOT

Conciliateur de Justice du Tribunal Judiciaire du HAVRE

Permances sur rendez-vous à la Mairie de SAINT-ROMAIN-DE-COLBOSC (76430)
Place Théodule Benoist

Les 2^{ème} et 4^{ème} Mardis de chaque mois,
de 9h à 12h.
Téléphone 02 32 79 24 60



Elle ne concerne pas les litiges d'état civil, de droit de la famille (pensions alimentaires, résidence des enfants, etc.), de conflits avec l'administration.



Retrouvez nous sur :
justice.gouv.fr
conciliateurs.fr



COMITÉ DE RÉDACTION

Valérie HUON-DEMARE, Laure VENDRAND, Grégory BLONDEL,
Loïc BRACHAIS

www.saintgillesdelaneuville.fr

Facebook : Mairie St Gilles de la Neuville

CRÉATION ET IMPRESSION

Visuel Concept - 02 35 47 27 48 - Montvilliers - agence@visuel-concept.fr
www.visuel-concept.fr - Impression sur papier 135g/m², FSC.



MANIFESTATIONS COMMUNALES



Fermeture de la Mairie le jeudi 27 décembre 2021



**Du lundi 13 décembre au samedi 18 décembre 2021
DISTRIBUTION DES COLIS DES AÎNÉS :**

Les membres du Conseil Municipal et du CCAS effectueront la distribution du colis de Noël pour les Aînés de la commune.

Samedi 18 décembre 2021 à 19h00 - CHORALE :

Concert dans l'église de Saint-Gilles de la Neuville,
«La femme dans tous es états» : 3 filles, 2 voix, 1 piano pour
un concert dédié aux femmes à travers les Héroïnes d'opéra.
Concert gratuit, offert par la municipalité.



Dimanche 19 décembre 2021 - SPECTACLE DE NOËL :

Les enfants de la commune (accompagnés d'un adulte)
ont rendez-vous à 14h30 à la salle polyvalente, pour
assister au bal Des Petits Pieds à 15h00.
L'après-midi se terminera avec un goûter.
Animation gratuite offerte par la municipalité.
Inscription obligatoire.

Mercredi 05 janvier 2022 - VOEUX DU MAIRE :

L'équipe municipale vous donne rendez-vous à la salle
polyvalente à 18h30 pour les traditionnels Vœux de
Madame le Maire.



Pour cette occasion, nous recherchons des bénévoles (à partir de
16 ans). Si vous êtes intéressés, merci de venir vous présenter
en Mairie pendant les permanences du lundi (de 14h00 à 17h00) ou du jeudi
(de 17h00 à 19h00) avant le 16 décembre 2021.

Toutes ces manifestations, sont soumises au contrôle du Pass sanitaire et
aux mesures en vigueur.

L'équipe municipale vous souhaite de
bonnes fêtes de fin d'année.

